

Avis sur projet de révision du PLU de Saint Philibert

Emmanuel Sellier <sellierem@gmail.com>

mercredi 29 août 2018 à 14:06 réception

À : enquetepublique.stphilibert@orange.fr

Madame la Présidente de la Commission d'enquête
concernant la révision du PLU de Saint Philibert

Vous trouverez ci-dessous quelques observations sur le projet de révision du PLU.

1) Zone d'activité de Port Dun

Le port à sec qui a été "imposé" aux habitants de Saint Philibert entraîne des nuisances permanentes notamment pour les riverains en raison de la non observation par le gestionnaire du Port à sec des prescriptions qui lui étaient imposées sur le parking des véhicules et des bateaux qui devraient tous être dans l'emprise actuelle du Port à sec. Ce n'est pas le cas, car, pour augmenter la capacité de stockage des bateaux, le Port à sec ne prévoit pas de parking des véhicules des usagers dans son emprise, d'où un parking anarchique le long de la D28 dénaturant la beauté du paysage et gênant les propriétaires riverains, outre la perturbation du trafic routier par les incessantes traversées des tracteurs remorques entre le port à sec et la cale de juillet à septembre.

Le Port à sec est saturé et son extension ne doit pas être autorisée.

Le gestionnaire doit prendre en compte dans son emprise les stationnement des véhicules des usagers, donc réduire en conséquence le stockage des bateaux.

Dans le PLU du 6 juillet 2010 en vigueur, cette zone était une enclave d'activités nautiques dans une zone d'habitat résidentiel.

Il est inacceptable que le projet de révision 2018 du PLU prévoit la possibilité d'activités incompatibles avec l'habitat existant établi bien avant la création du Port à sec, tel qu'écrit dans l'annexe 6 :

OAP de Port Dun:

Zone Uia : les zones de Kerluesse et Port Dun sont ouvertes à tout type d'activités économiques, notamment celles incompatibles avec le voisinage des zones d'habitat.

Le danger d'un incendie du Port à sec est un risque bien réel. Le représentant du gestionnaire a exprimé récemment dans la presse que la sécurité était sa préoccupation première. La confiance n'excluant pas le contrôle, il me semble que le PLU devrait indiquer les mesures appropriées et les obligations spécifiques nécessaires pour éviter un incendie.

De même, la création d'un parking forain rue de l'Océan à Kernivilit sur une propriété à usage agricole le long de la RD28 pour soulager le stockage des voitures à proximité du Port à sec n'est pas acceptable et ne devrait pas être autorisé.

2) Cale communale

La cale communale est devenue quasiment impraticable pour les dériveurs lorsqu'ils doivent revenir du chenal vers la cale, les manœuvres devenant impossibles et dangereuses, notamment par vent d'ouest vent dominant en raison du trafic important des bateaux et remorques du port à sec qui envahissent tout l'espace de la cale.

J'ai moi-même renoncé à utiliser mon dériveur à Port Dun depuis plusieurs années devant le danger que cela représentait pour mes enfants.

3) Les constructions à Saint Philibert:

Bien que la construction d'une nouvelle boulangerie et d'une maison médicale dans le centre de Saint Philibert soit une excellente décision, l'architecture de ces constructions est fort mal inspirée et ne correspond en rien à l'architecture locale de ce village de Saint Philibert en ce qui concerne l'utilisation des toits terrasses et le revêtement des façades.

La possibilité proposée de développer des constructions avec des hauteurs de 12 mètres n'est pas souhaitable et il faut absolument conserver à Saint Philibert

30/08/2018

messagerie pro

C50

une architecture locale avec des faitages limités à 7,50m et les toits terrasses devraient être proscrits.

Espérant que vous voudrez bien prendre en compte mes observations,
je vous prie de croire, Madame la Présidente, à mes sentiments les meilleurs.

Emmanuel Sellier
Kernivilit
15, impasse de l'Océan
56470 Saint Philibert